

Genre et administration de l'immigration en Europe

[Philippe RYGIEL](#)

RÉSUMÉ

Les États européens n'ont pas, avant la Seconde Guerre mondiale, de politiques d'immigration mises en œuvre par des administrations centrales spécialisées. La gestion de la mobilité est longtemps l'affaire des autorités locales. L'étranger, le réfugié – à partir de la fin du XIX^e siècle, le migrant, puis le travailleur immigré, ne deviennent des catégories clairement définies de l'action publique que tardivement. Aux populations correspondant à ces catégories, l'administration applique des procédures distinctives, que matérialisent des titres de voyage et de séjour, des cartes, qui se multiplient après la Première Guerre mondiale. À l'intersection des politiques de souveraineté, de démographie, de travail et de santé, les politiques à l'égard des migrations sont empreintes des mêmes logiques de genre que celles qui affectent chacune de ces questions. Le contrôle des migrations, l'administration des personnes migrantes, l'octroi de statuts, l'assistance à l'égard des hommes et des femmes s'inscrivent dans des variations à plus long terme des flux migratoires genrés.



« La tragédie de l'immigration clandestine », supplément illustré du Corriere della Sera, 17 novembre 1946. Source : www.histoire-immigration.fr



Encart publié en août 2015 par un groupe de « net-citoyens » danois dans les quotidiens britannique The Guardian et allemand Die Tageszeitung critiquant la politique anti-immigration de leur gouvernement.

Des migrations nombreuses mais peu visibles

La composante féminine des migrations au sein de l'Europe est importante dès le milieu du XIX^e siècle. Suissesses et Luxembourgeoises sont alors nombreuses dans les grandes villes européennes à être employées dans les maisons bourgeoises. Ces migrations sont encouragées, voire organisées, par les États et les patronats nationaux. Au début du XX^e siècle, l'Allemagne recrute des dizaines de milliers de ouvrières agricoles polonaises en provenance d'Autriche-Hongrie ou de l'Empire russe ; dans l'entre-deux-guerres, les fermes françaises font massivement appel aux migrantes de Pologne ou de Tchécoslovaquie. Les femmes constituent en France, plus important pays d'immigration de l'entre-deux-guerres, environ 40 % des populations étrangères résidentes. La présence de ces travailleuses fait cependant l'objet de peu de débats, au contraire de celle des hommes immigrés. En effet, l'enjeu premier de l'immigration pour les États de l'ouest de l'Europe est, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale au moins, de fournir une main-d'œuvre masculine pour les industries en croissance. Celle-ci provient de régions de plus en plus éloignées des zones de production, parfois de périphéries dominées (Irlandais en Angleterre ou Polonais en Allemagne), ou de pays étrangers. La France, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre abritent ainsi durant l'entre-deux-guerres d'importantes populations étrangères. L'immigré est alors en ces lieux, au regard des politiques publiques comme de l'opinion publique, essentiellement masculin et se confond avec le travailleur.

Quoique suscitant moins d'intérêt, les migrations féminines n'en sont pas moins régularisées, et de manière spécifique. Le XIX^e siècle est marqué par les entraves posées à la mobilité des femmes, alors

que la liberté de franchir les frontières devient peu à peu une norme pour les hommes européens. Le statut des femmes (mineures laïques, absence de droits civils et civiques, assignation aux fonctions reproductives) le justifie. La loi espagnole de 1907 accorde ainsi à tous les citoyens espagnols le droit de quitter le territoire national, mais le refuse aux femmes non accompagnées. Davantage perçues comme proies des proxénètes que comme sujets politiques par les administrations et les organisations charitables, leurs engagements et leurs activités sont moins étroitement surveillés que ceux des hommes. À Londres, capitale européenne du refuge au XIX^e siècle, les exilés correspondent et circulent ainsi plus librement que leurs compagnons.

Les premières décennies d'après-guerre prolongent plusieurs tendances antérieures. Les femmes sont nombreuses parmi les migrants qui rejoignent les États prospères de l'ouest de l'Europe dont la Suède et le Danemark devenus pays d'immigration et des courants migratoires minoritaires autonomes peuvent être aisément repérés. Les femmes baltes sont nombreuses au sein du personnel des sanatoriums anglais, la «bonne espagnole» est un personnage familier de la France des Trente Glorieuses et les ouvrières italiennes sont très présentes dans l'industrie de transformation allemande. Pour les États cependant, l'enjeu demeure de trouver les travailleurs demandés par un secteur manufacturier en expansion et de bâtir ou rebâtir des villes en croissance rapide. La présence des migrantes est peu commentée, et leur travail, qui souvent ne prend pas la forme d'un emploi formel mais est perçu comme une extension des travaux domestiques, n'est pas toujours considéré ou enregistré comme tel. Dans un contexte où les droits sociaux découlent, dans le cadre de l'État-providence, du statut de salarié, et où le droit au séjour des femmes est souvent déterminé par celui des hommes, cela conduit à priver nombre de migrantes d'une retraite décente et à renforcer encore la dépendance envers leur époux ou leur père.

Des politiques migratoires européennes spécifiques ?

Depuis une trentaine d'années les termes du débat public ont changé. Le durcissement des politiques d'immigration depuis les années 1970, la désindustrialisation inégale des sociétés européennes, les violents déshancements des États situés aux portes de l'Europe ont contribué à placer au centre des débats l'accueil des étrangers, la possibilité de leur intégration. Progressivement les portes des pays européens se ferment : politique de quotas en Autriche en Suisse en 1973, arrêt officiel de l'immigration économique en Allemagne (1973), prime au retour en France (1977). Cette fermeture se traduit par un développement des migrations encore possible pour regroupement familial, pour mariage (blanc, traditionnel, mixte) mais également au nom du droit d'asile.

Avec la chute du mur, on assiste à une intensification de la migration est/ouest depuis les années 1990. Lorsque les visas sont nécessaires, des filières mafieuses de trafic de femmes contraintes à l'émigration et la prostitution traversent le continent. Une directive européenne de 2004 incite ainsi les États membres à délivrer des titres de séjour aux femmes qui dénonceraient les hommes se livrant à la traite d'êtres humains. Par ailleurs, l'extension de l'Union européenne (UE) à la Roumanie et Bulgarie s'est traduite par une migration significative de femmes employées pour des travaux domestiques ou d'aide à la personne. Ainsi le travail des *badanti* en Italie, près d'un million de femmes, a permis à de nombreuses Italiennes de s'affranchir au moins partiellement des tâches domestiques et d'accéder à un emploi salarié.

Alors que la création de l'espace Schengen (1995) permet la libre circulation des personnes au sein des États membres, les frontières sont reportées sur les contours de l'Europe et l'accès au statut de réfugié devient plus difficile (accords de Dublin en 1990 et Dublin-2 en 2003). Parmi les populations réfugiées et demandeuses d'asile, les femmes se trouvent dans des situations de plus grande vulnérabilité du fait de la violence sexuelle. Celle-ci est signalée dès 1991 par le Haut-Commissariat aux réfugiés qui appelle les États à considérer les femmes comme un groupe spécifique. Pourtant, les autorités des différents États européens reconnaissent difficilement les violences et persécutions de genre comme motif suffisant d'asile. Plusieurs pays européens, dont l'Allemagne, ont néanmoins accordé le statut de réfugiés à des femmes témoignant d'excisions, de viols ou de violences domestiques. La guerre en Syrie et l'afflux de réfugiés a attisé des peurs déjà prégnantes dans de nombreux pays européens, quant à leur nombre, leur pauvreté, leur religion et l'éventuelle infiltration par des islamistes. Tandis qu'on prête aux hommes, dont la religion musulmane est mise en avant, une misogynie indécidablement incompatible avec le mode de vie européen, les femmes sont perçues plus

positivement pour peu qu'elles soient affranchies des hommes de même origine et détachées de la culture qu'ils incarnent. Ainsi depuis le début du ^{xxi} les politiques migratoires engagent un débat public dans lequel sont questionnés les thèmes de souveraineté, d'accueil, d'égalité de genre, de mondialisation, et plus largement de ce qu'est l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE

GUERRY, Linda, *Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille*, Lyon, ENS Éditions, 2013.

GILDAS, Simon, *Dictionnaire des migrations internationales*, Paris, Armand Colin, 2015.

RYGIEL, Philippe, *Politique et administration du genre en migration : mondes atlantiques, ^{xix}-^{xx} siècles*, Saint-Denis, Publibook.com, 2011.

SCHROVER, Marlou, DEIRDRE, M. Moloney (eds), *Gender, Migration and Categorisation : Making Distinctions between Migrants in Western Countries, 1945-2010*, Amsterdam University Press, 2014.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe/genre-et-circulations-en-europe/genre-et-administration-de-l-immigration-en-europe>